

ANNEXE II

Liste des Etats ou territoires ayant conclu avec la France un traité contenant une clause de non-discrimination permettant l'application du 3° de l'article 990 E du Code général des impôts (liste à jour au 1/01/2008) :

Albanie	Corée (république de)	Japon (1)	Pologne
Allemagne	Croatie	Jordanie	Portugal
Argentine	Egypte	Kazakhstan	Roumanie
Arménie	Equateur	Lettonie	Royaume-Uni (1)
Autriche	Estonie	Liban	Slovaquie
Azerbaïdjan	Ex-Yougoslavie	Lituanie	Slovénie
Bangladesh	Finlande	Madagascar	Serbie Monténégro
Belgique ⁷	Grèce	Macédoine	Sri-Lanka
Bolivie	Hongrie	Malawi	Suède
Bosnie Herzégovine	Ile Maurice	Malte	Suisse
Botswana (1)	Iran	Maroc	Tchèque (République)
Bésil	Irlande	Nigeria	Thaïlande
Bulgarie	Islande	Norvège	Trinité et Tobago
Chine	Italie	Ouzbékistan	Zambie
Chypre	Jamaïque (1)	Pays-Bas	Zimbabwe (1)
Congo		Philippines	

(1) : Convention contenant une clause de non-discrimination qui n'est pas limitée aux seuls nationaux, personnes physiques ou personnes morales, qui peut donc être applicable aux entités juridiques sans la personnalité morale.

•

⁷ En application de la Convention d'établissement entre la France et la Belgique du 6 octobre 1927.